

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 25

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

(en milliards d'euros)

	Prévisions de recettes	Objectifs de dépenses	Solde
Maladie	166,7	173,6	-6,9
Vieillesse	119,4	120,9	-1,5
Famille	52,4	54,6	-2,3
Accidents du travail et maladies professionnelles	12,3	12,1	0,2
Toutes branches (hors transferts entre branches)	338,1	348,6	-10,5

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les objectifs de recettes des différentes branches du régime général doivent être modifiés afin de tenir compte des amendements adoptés en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.